



Plainte de cigarette

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 4 septembre 2003

Est-ce que une caissière et un cuisinier, qui sont derrière la caisse ont le droit de fumer leur cigarette ?? si la réponse est non, Où dois-je appeler pour faire une plainte ??

Merci

Réponse :

Si cela se passe en France, passez votre souris sur [IMPORTUNE OU] et accédez à l'espace dans lequel vous avez constaté ces pratiques. Vous y trouverez les principes généraux et les conseils pratiques qui devraient répondre à votre attente.

Si par contre, comme pourrait le laisser penser votre adresse de messagerie, vous êtes au Canada, vous pouvez contacter nos amis [ADNF](#)